Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le 2016.02.01
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------o----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 22 mars 2016, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.
ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BARRERE Etienne, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, FERNANDEZ Xavier, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MAURY Jacques remplacé par sa suppléante Annie DHAINAUT, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, CAPERAN Paul, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, NOVARINI Michel.
ABSENTS EXCUSÉS : BELLOT Daniel, DUBOS Patrick, RODRIGUEZ Jean, BOLZACCHINI Laurent, CARDONA Alexandre, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Alain, SONNINO Marie.
ABSENTS : CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, OUADDANE Atika, ROUSSE Jean-François. SACRÉ, Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique et VAN ZUMMEREN Roël.
PROCURATIONS : Marie-Claude MONTANE-SEAILLES a donné procuration à Cécile LAURENT, Alexandre CARDONA a donné procuration à Marie-Paule GARCIA, Marie SONNINO a donné procuration à Frédérique TURRO (absente), Alain PINSON a donné procuration à Françoise MARTINEZ et Daniel BELLOT a donné procuration à Patricia ESPERON.
SECRETAIRE : MARTIAL Vanessa

OBJET : POURSUITE DE LA REFLEXION SUR L'ORGANISATION SCOLAIRE PLURIANNUELLE

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes de la Ténarèze ne dispose pas à ce jour de la compétence scolaire.

Il rappelle la signature du « protocole relatif à l'évolution pluriannuelle de la structure territoriale du premier degré – département du Gers » signé le 5 décembre 2014, par Madame la Rectrice de l'Académie de Toulouse, Monsieur le Préfet du Gers, Monsieur le Député et Président du Conseil Général (Départemental) du Gers, Madame la Députée du Gers, Monsieur le Président de l'Association Départementale des Maires de France, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Gers.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre dudit protocole que, par lettre en date du 25 septembre 2015, Monsieur le Préfet du Gers a demandé que soient organisées des réunions à l'échelle des territoires concernés, à savoir celle des communautés de communes. Le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du protocole du 6 juillet 2015, annexé au courrier de M. le Préfet, précise que les « *communautés de communes, avec ou sans la compétence scolaire, seront les interlocuteurs de l'IA-DASEN* ».

Afin de se conformer à la demande de Monsieur le Préfet du Gers, les réunions suivantes ont été organisées avec les maires de la Ténarèze :

- Le 10 novembre 2015, en présence des services de l'Education Nationale, afin de décrypter le protocole et de connaître plus précisément les objectifs de l'Education Nationale ;

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160402-2016_08_01-DE

- Le 14 décembre 2015, entre maires, afin de décider de la suite à donner. A l'issue de cette réunion, il a été demandé aux services de la Communauté de Communes de réfléchir à de possibles organisations scolaires sur le territoire ;
- Le 8 février 2016 les services ont présenté aux maires de la Ténarèze leur réflexion sur une possible organisation solaire. A l'issue de cette réunion et avec l'assentiment des maires présents Monsieur le Président a indiqué qu'il solliciterait un rendez-vous avec Madame la Directrice des Services de l'Education Nationale (DASEN) du Gers pour lui exposer la réflexion en cours afin de s'assurer qu'elle puisse éventuellement recueillir son adhésion ;

Madame la DASEN a reçu Monsieur le Président le 11 février 2016.

Certains maires ont, par la suite, fait des remarques sur la démarche et la réflexion en cours. Monsieur le Président souhaite, par conséquent, que celle-ci (annexée ci-après) soit partagée avec le Conseil Communautaire et que ce dernier se prononce sur l'éventuelle poursuite de la réflexion sur l'organisation scolaire pluriannuelle sur le territoire de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Monsieur le Président précise que la poursuite de la réflexion ne signifie pas le transfert automatique de la compétence scolaire à la Communauté de Communes. En revanche, ce transfert ne pourra être remis à l'ordre du jour que lorsque les maires auront arrêté l'organisation scolaire du territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré
Madame Annie DHAINAUT, suppléante de Monsieur Jacques MAURY et Monsieur Christian TOUHE-RUMEAU informent l'assemblée de leur choix de ne pas prendre part au vote,
DECIDE de poursuivre la réflexion sur l'organisation scolaire pluriannuelle sur le territoire de la Communauté de Communes de la Ténarèze **par 2 votes contre** (Xavier FERNANDEZ et Paul CAPERAN), **14 abstentions** (Patricia ESPERON, Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, Martine LABORDE, Françoise MARTINEZ, Etienne BARRERE, Daniel BELLOT, Maurice BOISON, Henri BOUÉ, Christian DIVO, Pierre DULONG, Michel MESTÉ, Guy SAINT-MÉZARD, Michel NOVARINI et Alain PINSON) **et 18 votes pour** (Gérard DUBRAC, Claude CLAVERIE, Raymonde BARTHE, Gérard BEZERRA, Nicolas MELIET, Philippe DUFOUR, Thierry COLAS, Francis DUPOUY, Marie-José GOZE, Michel LABATUT, Philippe BEYRIES, Alexandre CARDONA, Marie-Paule GARCIA, Nicolas LABEYRIE, Cécile LAURENT, Rose-Marie MARCHAL, Vanessa MARTIAL et Marie-Claude MONTANE-SEAILLES).

Pour extrait conforme le 23 mars 2016.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TENAREZE ★ CONDOM EN ARMAGNAC ★

Gérard DUBRAC

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Organisation scolaire pluriannuelle de la Ténarèze

la Ténarèze
communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Préalable

La Communauté de Communes de la Ténarèze ne dispose pas de la compétence scolaire.

La réflexion à suivre correspond à une possibilité de réorganisation à l'échelle du territoire.

Elle s'inscrit dans le cadre du protocole relatif à l'évolution pluriannuelle de la structure territoriale du premier degré (département du Gers).

Il ne s'agit pas d'une carte scolaire.

Il n'y a pas eu contractualisation avec l'Education Nationale.

la Ténarèze
communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Historique

- 5 décembre 2014 : signature du « protocole relatif à l'évolution pluriannuelle de la structure territoriale du premier degré – département du Gers » par Mme. la Rectrice de l'Académie de Toulouse, M. le Préfet du Gers, M. le Député et Président du Conseil Général (Départemental) du Gers, Mme. la Députée du Gers, M. le Président de l'Association Départementale des Maires de France, M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Gers.

- 25 septembre 2015 : Lettre de M. le Préfet du Gers demandant que, dans le cadre de la mise en œuvre du protocole, des réunions soient organisées à l'échelle des territoires.

- 10 novembre 2015 : Réunion avec les Maires de la Ténarèze et les services de l'Education Nationale afin de décrypter le scénario.

- 14 décembre 2015 : Réunion avec les Maires pour décider de la suite à donner.

- 8 février 2016 : Présentation aux Maires de la réflexion sur une possible réorganisation.

- 11 février 2016 : Présentation de la réflexion aux services de l'Education Nationale.

la Ténarèze communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Le fil conducteur de la réflexion :

Mettre en commun pour faire plus et mieux

Le contexte :

Contraintes de l'Education Nationale

L'objectif :

La réussite scolaire des enfants tout en assurant leur bien-être

la Ténarèze
communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Les étapes :

- Etudier les possibilités de réorganisation : la CCT périmètre de réflexion et de débat
- Soumettre le principe à l'Education Nationale pour s'assurer de son éventuelle recevabilité
- Etudier dans le détail l'organisation de chaque unité scolaire en y associant tous les partenaires (Maires, CCT/CIAS, Education Nationale, Directeurs d'écoles et enseignants, Parents élèves, …)
- Contractualiser avec l'Education Nationale

la Ténarèze communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Organisation scolaire pluriannuelle du territoire

- Le protocole
- Effectifs et structures
- Les scénarios d'évolution

la Ténarèze communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Organisation scolaire pluriannuelle du territoire

- **Le protocole**
- Effectifs et structures
- Les scénarios d'évolution

la Ténarèze communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Le Protocole

Protocole relatif à l'évolution pluriannuelle de la structure territoriale du premier degré
Département du Gers

- Signé le 5 décembre 2014 par les Services de l'Education Nationale, le Préfet , le Conseil Départemental, les Députés, le Président de l'Association Départementale des Maires de France

- Durée : 3 ans (rentrées 2015, 2016, 2017)

Objet :
Assurer une équité des conditions de réussite des élèves gersois,

- En programmant une **réduction progressive des déséquilibres dans la répartition des moyens** ;

- En **contractualisant sur le maintien des emplois dans le premier degré ;**

- En **mettant en œuvre une politique pédagogique et structurelle** spécifique au Département du Gers , par exemple : création de réseaux pédagogiques, qualité des projets scolaires et périscolaires, numérique, formation des maîtres, efficience du remplacement,

NB: Stabilisation des postes du premier degré concerne le département (sachant que l'Est du département est en demande de postes)

la Ténarèze communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Le Protocole – Ses Objectifs

Pas d'objectifs clairement chiffrés mais des axes de réflexion *qui constitueront des Indicateurs de l'efficacité du protocole,* à savoir :

- **Concentrer et fusionner les RPI** et **réduire** le nombre **d'écoles isolées à 2 classes**
- Faire un focus sur le nouveau cycle 3 de consolidation (rapprochement CM1, CM2 avec les collèges)
- Favoriser l'implication des intercommunalités (gestion locaux et moyens de scolarisation)
- Adapter le transport scolaire
- Développer les dispositifs pédagogiques particuliers (pour les nouveaux arrivants, situation de handicap …)
- Soutenir les projets numériques
- Augmenter le **taux de scolarisation des moins de 3 ans** (création de classes passerelles)

NB : L' environnement socio-économique doit être étudié lors de l'élaboration du diagnostic.

la Ténarèze communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Réunion du Comité de Pilotage du Protocole en date du 6 juillet 2015

Problématique posée

- Le territoire départemental dans son ensemble est concerné, cependant certaines zones fragiles (identifiées par le COPIL) ont un intérêt immédiat à agir ;
- Les zones hyper-rurales risquent de devenir des zones blanches scolaires ;
- Il faut définir un modèle de RPI hyper-rural.

Les zones fragiles sur le territoire de la Ténarèze identifiées par le COPIL

- 3 RPI (4 écoles à 1 classe *: **Lauraët, Blaziert***, Castelnau, Cassaigne) ;
- 1 école isolée à 2 classes : Beaucaire ;
- 1 école maternelle à 2 classes ***: Valence sur Baïse***.

la Ténarèze communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Réunion du Comité de Pilotage du 6 juillet 2015 (suite)

Etude des critères pour l'évolution de la carte scolaire

- E/C (nombre d'élèves par classe)
- Conditions d'accueil pédagogique (question des classes à plusieurs niveaux)
- Evolution des naissances (naissances de l'année N - effectifs élèves année N+ 3)
- Attractivité de l'école (enfants résidents / élèves)
- Eloignement (temps de trajet entre écoles)
- Conditions matérielles d'accueil
- Projets d'aménagement du territoire

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Le Protocole – Présentation par les services de l'éducation nationale aux élus de la CCT (10 novembre 2015)

Eléments qui sont ressortis des échanges :

- **Préférence pour les écoles qui comportent tous les niveaux ou avec 4 classes pour 8 niveaux**

(Nota Bene : 4 classes = 1 décharge de direction)

- **RPI devraient comporter**

•au minimum des **écoles à 2 classes** (pour éviter l'isolement pédagogique et pour optimiser le remplacement des maîtres) ;
•**tous les niveaux** à l'échelle d'un RPI

- **Favoriser la scolarisation des tous petits**

- **E/C cible est le E/C départemental**

NB: Ne tient pas compte des RPI qui bénéficient jusqu'alors d'un seuil aménagé ni de l'environnement socio-économique

la Ténarèze communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Organisation scolaire pluriannuelle du territoire

- Le protocole
- **Effectifs et structures**
- Les scénarios d'évolution

la Ténarèze communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Effectifs et structures

Les niveaux et cycles scolaire en école primaire

A compter de la rentrée 2016, l'organisation des cycles change.

	Niveaux		
Cycle 1	(TPS)/PS	MS	GS
Cycle 2	CP	CE1	CE2
Cycle 3	CM1	CM2	6eme

3 périodes de 3 ans mais 8 niveaux dans le premier degré

Le cycle 1 précède la période de scolarité obligatoire.
Le cycle 2 est le cycle des apprentissages fondamentaux.
Le cycle 3 est le cycle de consolidation.

* Remarque : Cycle 4, cycle des approfondissements : classes de 5ème, 4ème et 3ème

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Effectifs et structures- rentrée 2015/2016

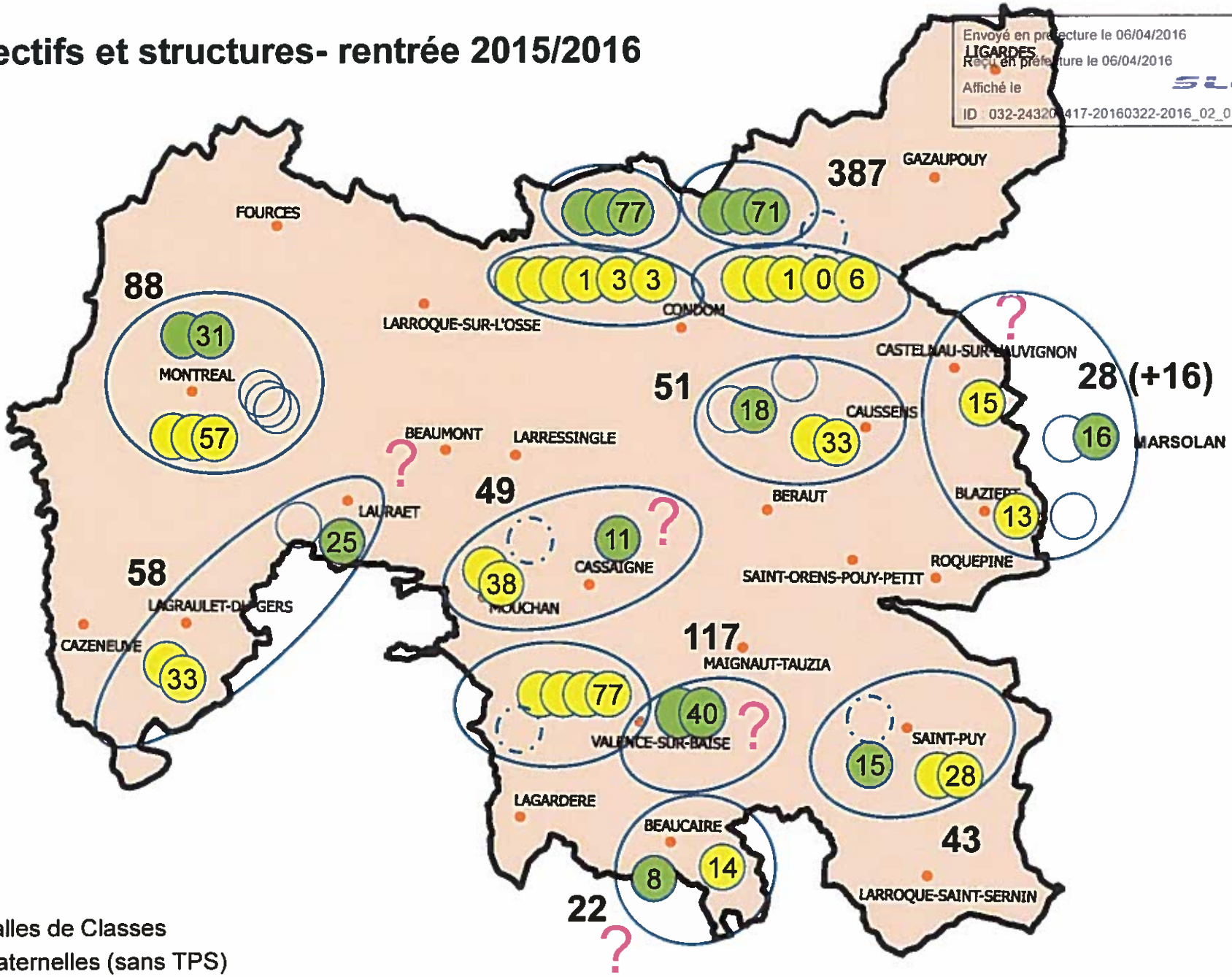

Salles de Classes
Maternelles (sans TPS)
Elémentaires (sans CLIS)

843 élèves (CCT public) sans TPS – 44 postes (sans CLIS ni passerelle ni Marsolan) – Chiffres rentrée 2015/2016

Effectifs et structures - Attractivité

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_01_01-DE

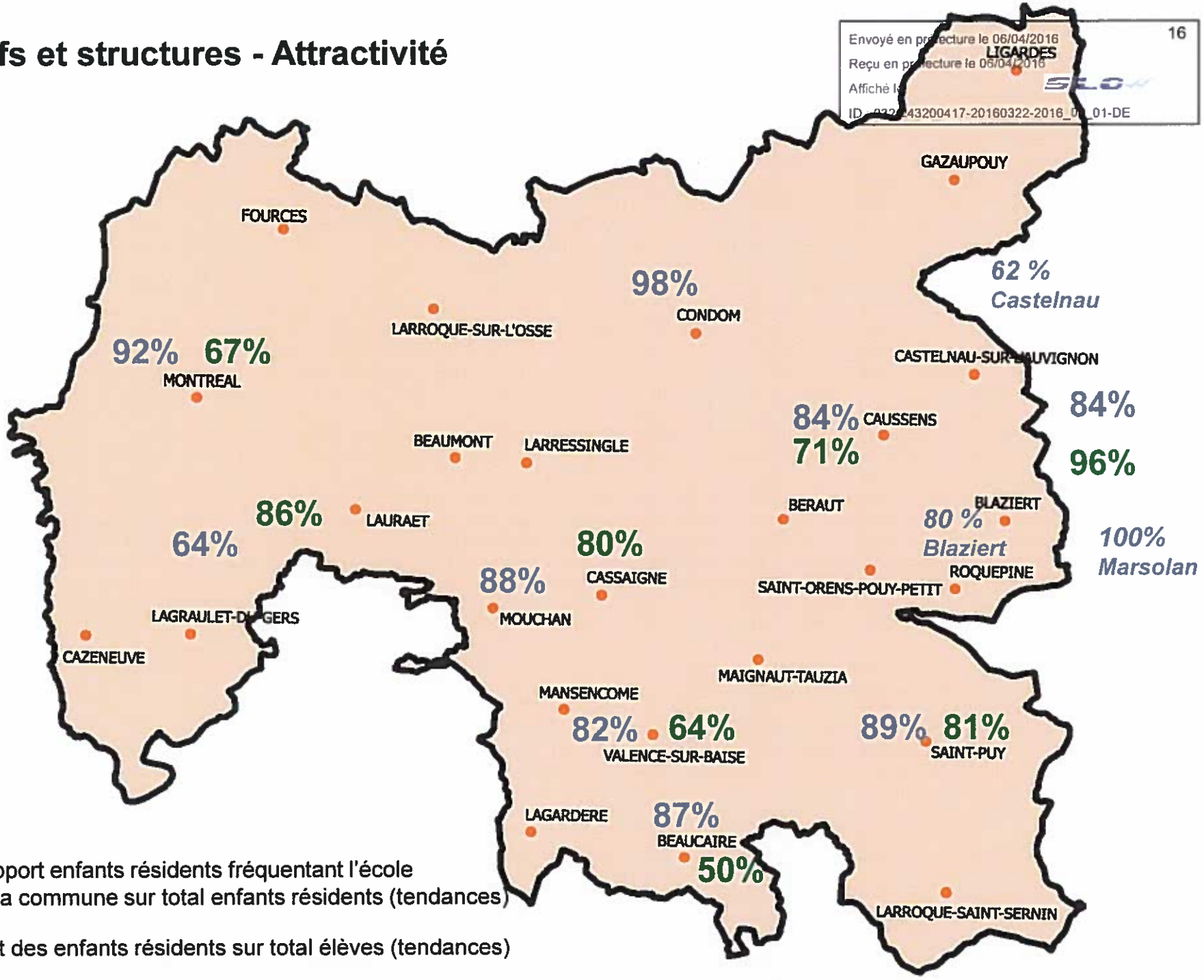

Rapport enfants résidents fréquentant l'école de la commune sur total enfants résidents (tendances)

Part des enfants résidents sur total élèves (tendances)

Données utilisées : sources DSDEN 2013/2014 et 2015/2016

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Organisation scolaire pluriannuelle du territoire

- Le protocole
- Effectifs et structures
- **Les scénarios d'évolution**

la Ténarèze communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Les scénarios et hypothèses de travail

Repenser l'organisation scolaire pluriannuelle afin de :

➢Offrir un parcours scolaire favorisant la réussite

- Parcours complet dans une unité scolaire divisée idéalement en cycles / *hypothèse : 3 sites maximum*
- Optimiser l'offre 8 niveaux en 4 classes / *hypothèse : éviter plus de deux niveaux par classe*
- Eviter l'isolement pédagogique / *hypothèse : au moins 2 classes par site*
- Scolarisation des tous petits / *hypothèse : 1 classe passerelle par unité scolaire.*
- Dispositifs + maîtres que de classes, nouveaux arrivants, enfants en situation de handicap…)

➢Tenir compte du bien-être de l'enfant

- Limiter distance à parcourir et le temps de transport / hypothèse : 3 sites maximum
- Offre péri et extrascolaire de qualité (via le CIAS)
- Structure accueillante

➢Disposer de structures adaptées

- Optimiser l'utilisation de l'existant (avec possibilité d'aménagements)
- Maternelle sur un seul site (normes…, personnel …)
- Disposer d'une structure à potentiel dans chaque unité scolaire

la Ténarèze communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Scénario Ouest territoire – option 1 – Etat initial

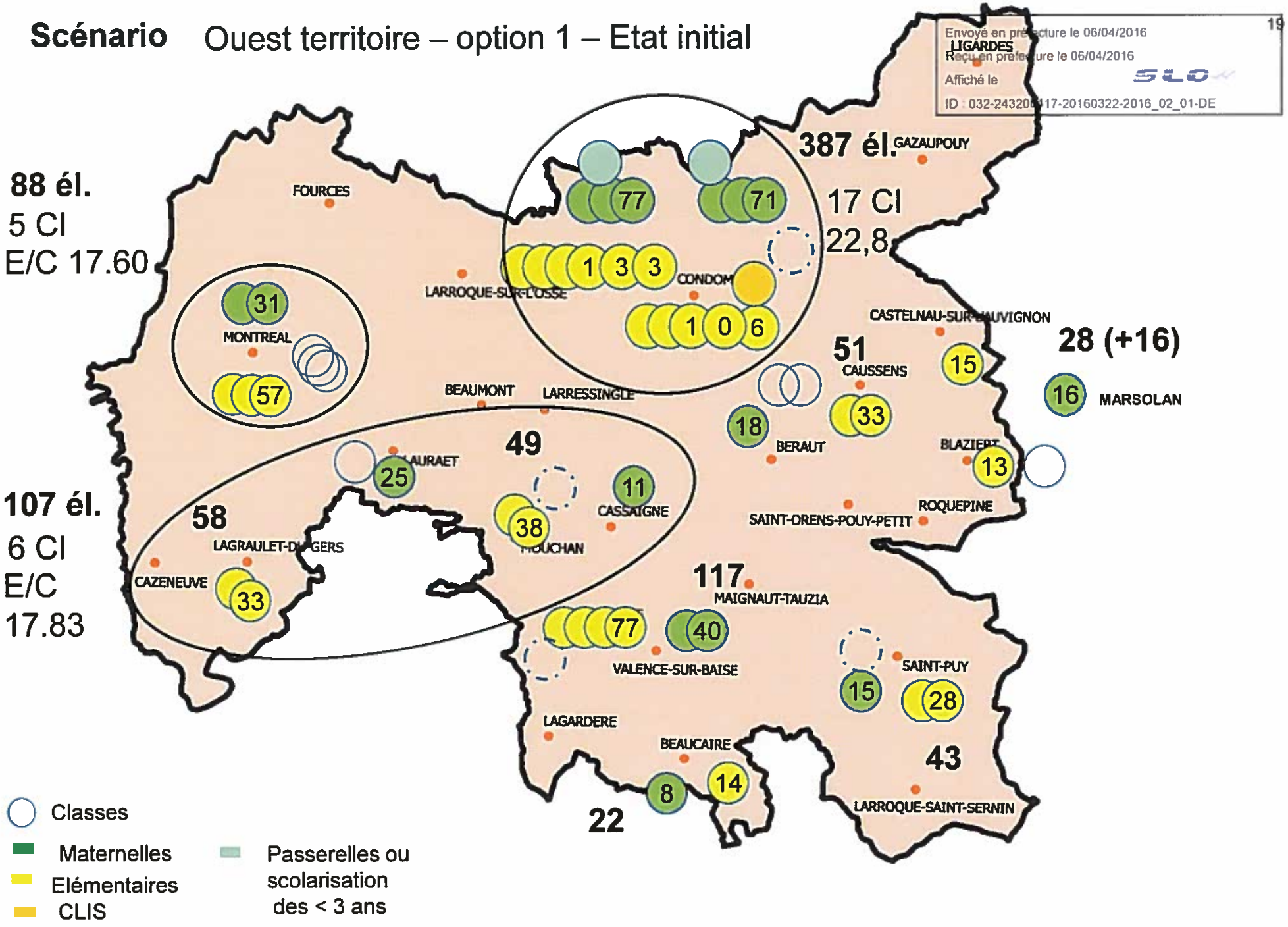

843 élèves (CCT public) sans TPS – 44 postes (sans CLIS ni passerelle ni Marsolan) – chiffres rentrée 2015/2016

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Scénario Ouest territoire – option 2 – Etat initial

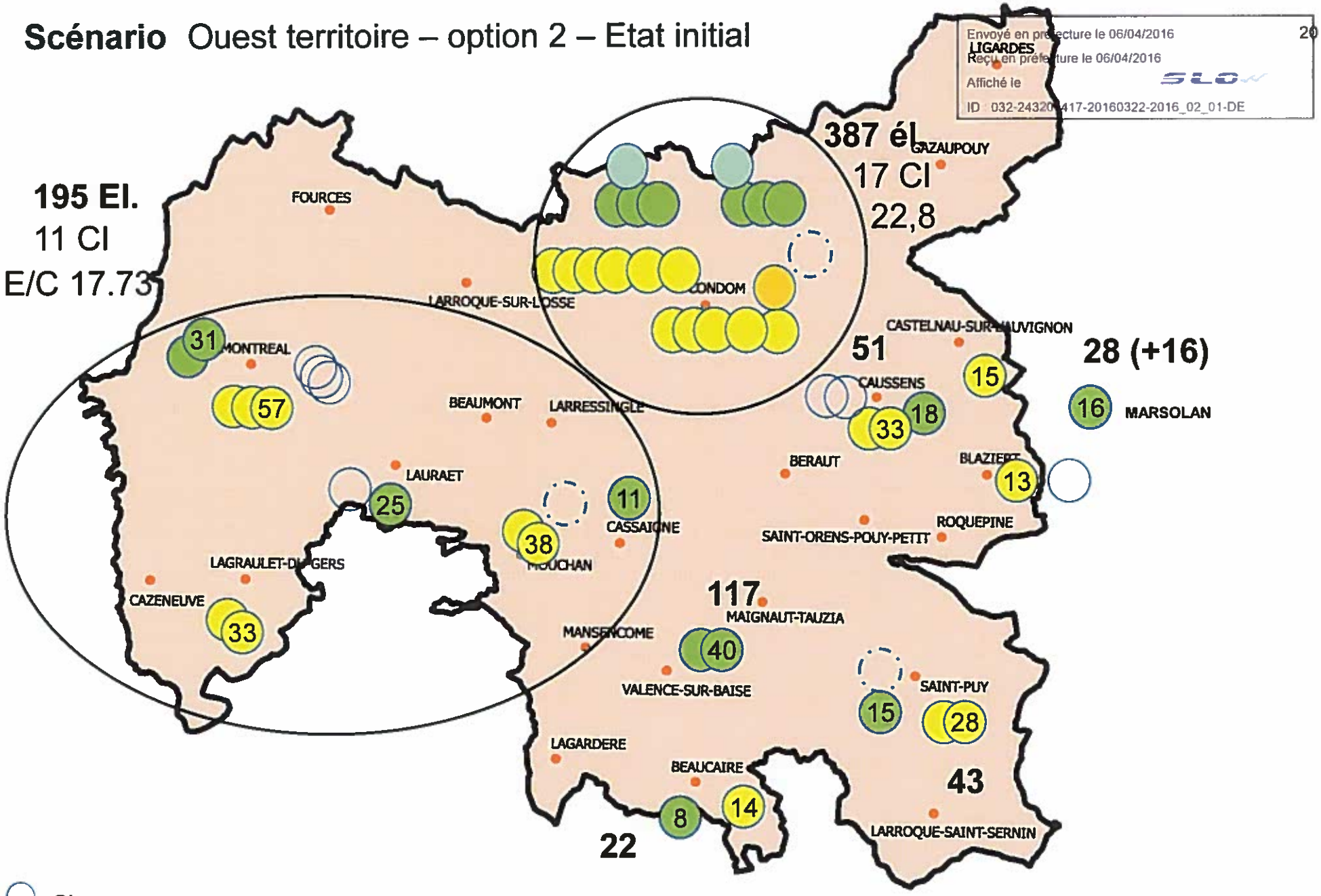

- Classes
- Maternelles (sans TPS)
- Elémentaires (sans CLIS)

843 élèves (CCT public)

la Ténarèze communauté

Scénario Ouest territoire – option 3 – Etat initial

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243204417-20160322-2016_02_01-DE

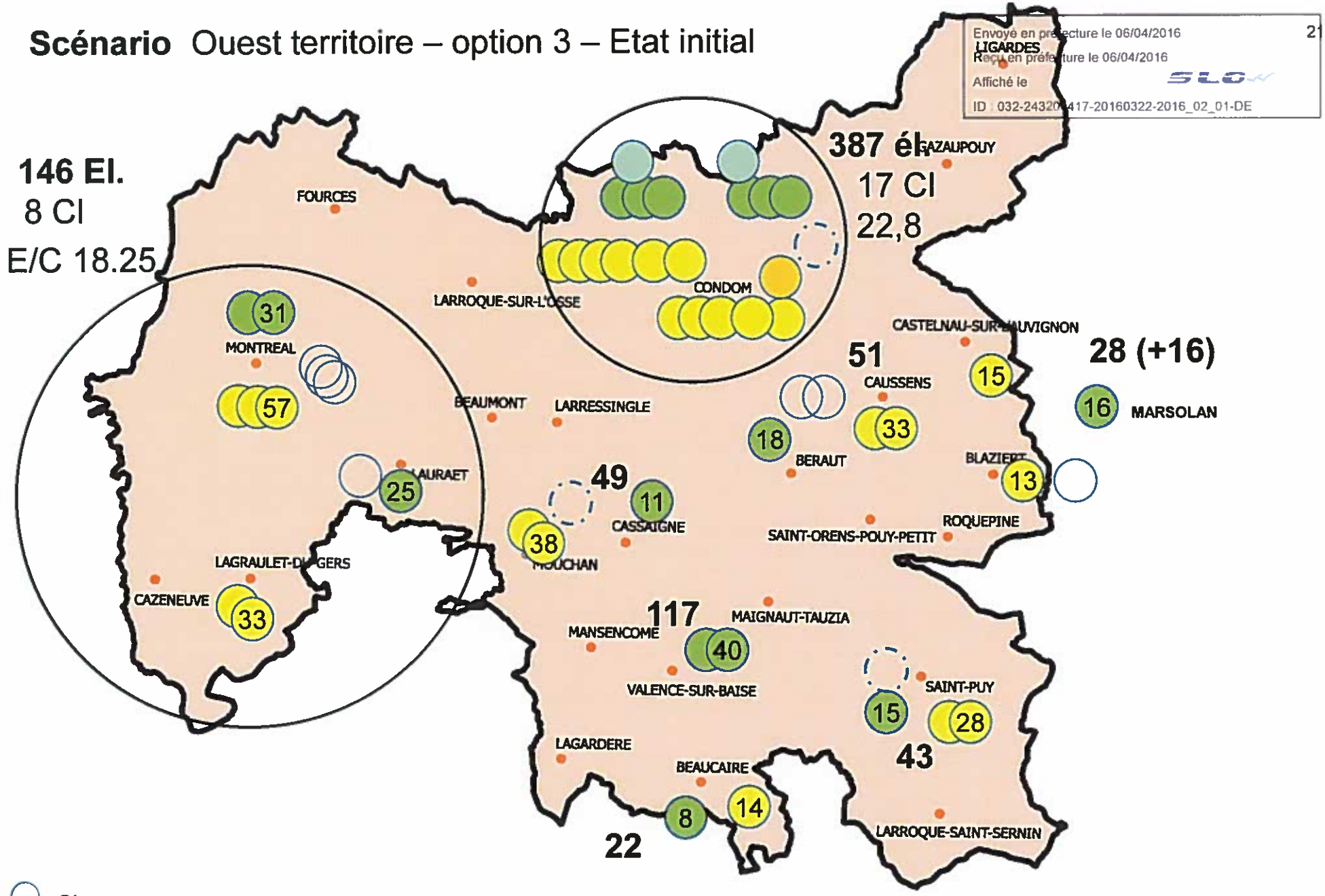

- Classes
- Maternelles (sans TPS)
- Elémentaires (sans CLIS)

843 élèves (CCT public)

la Ténarèze communauté

Scénario Ouest territoire – option 3 – Etat projeté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243204417-20160322-2016_02_01-DE

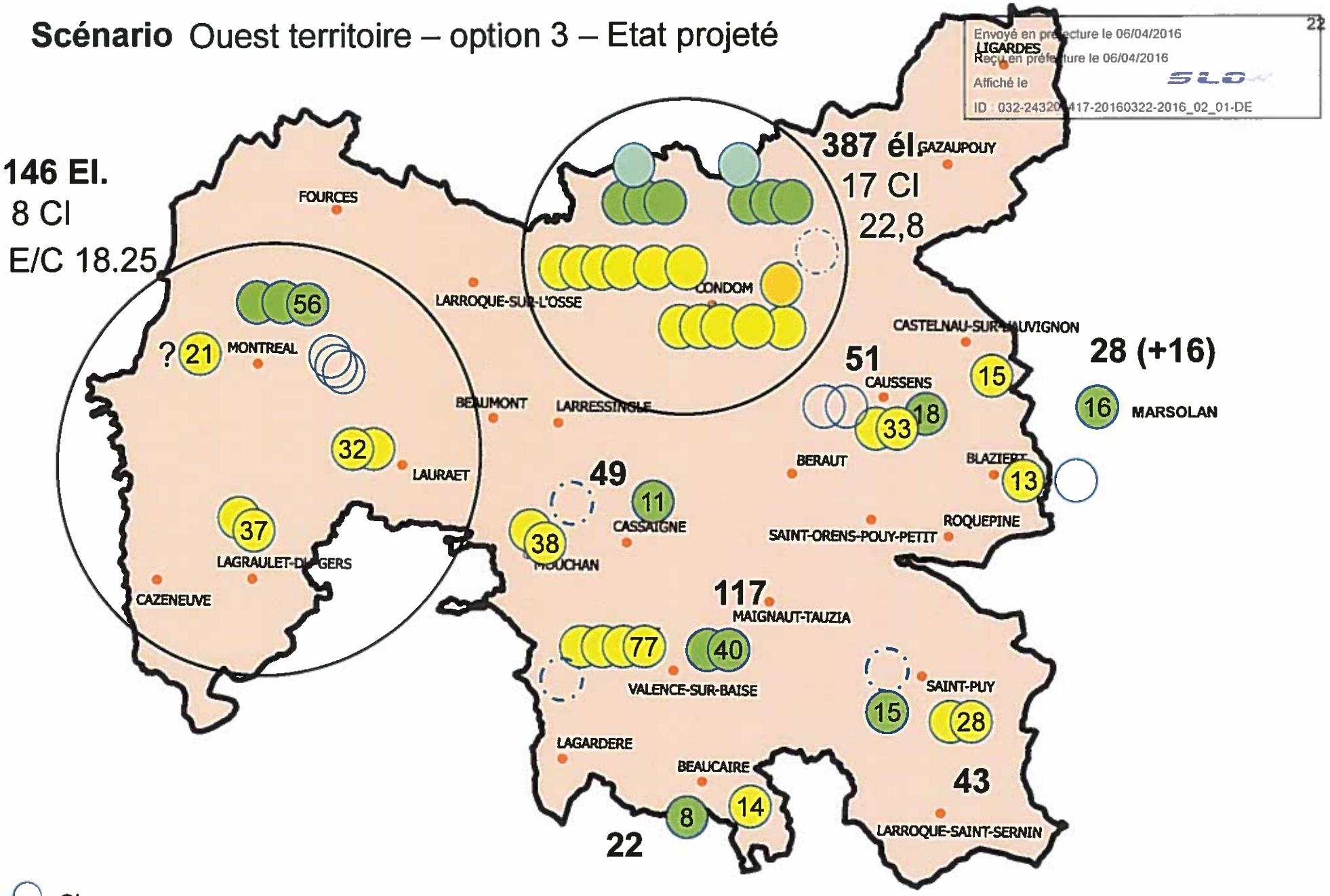

- Classes
- Maternelles (sans TPS)
- Elémentaires (sans CLIS)

843 élèves (CCT public)

la Ténarèze communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Scénario Centre - option 1 – Etat initial

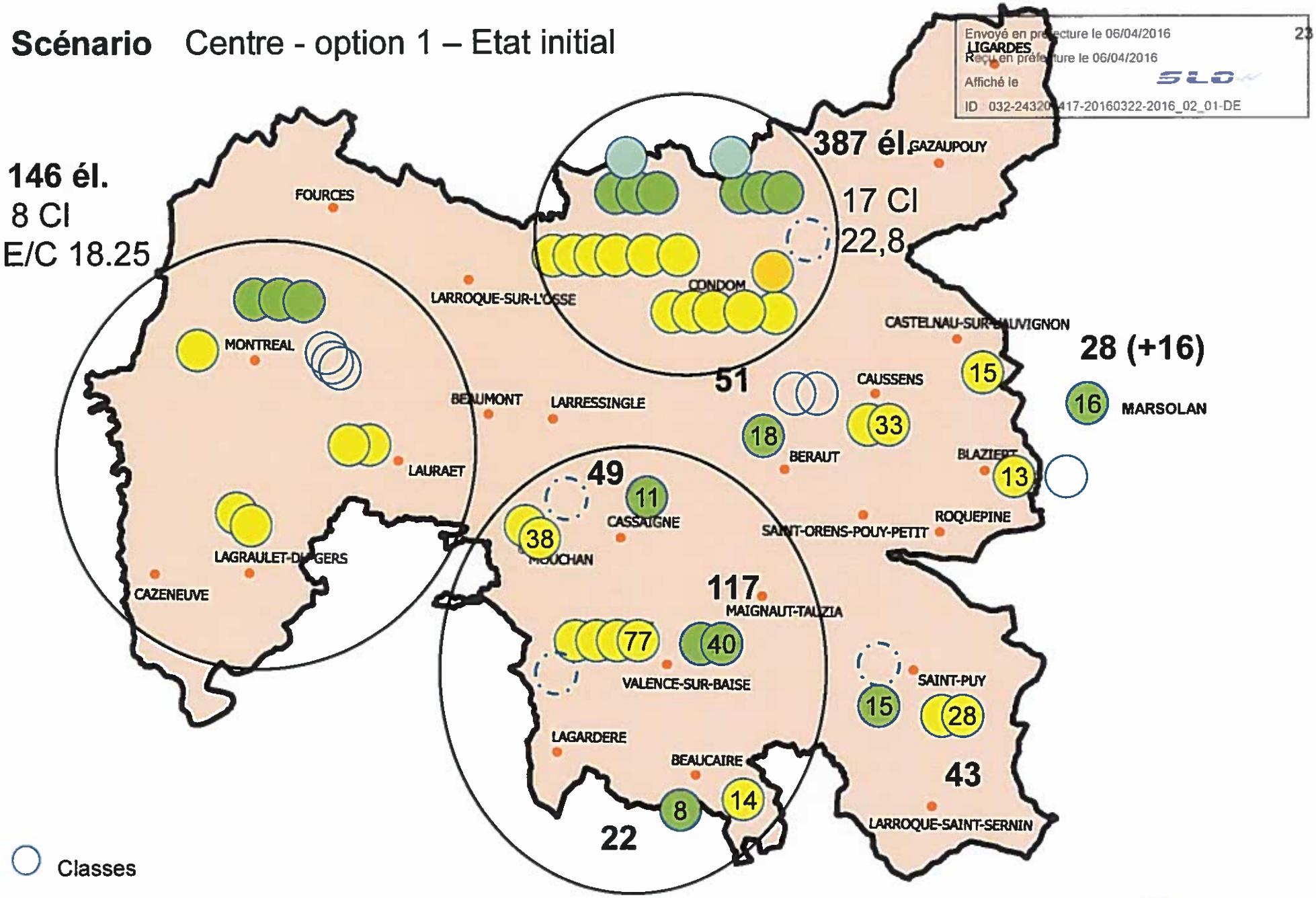

Classes

Maternelles

Elémentaires

843 élèves (CCT public) sans TPS – 44 postes (sans CLIS ni passerelle ni Marsolan)

la Ténarèze communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Scénario Centre – option 1 – Etat projeté

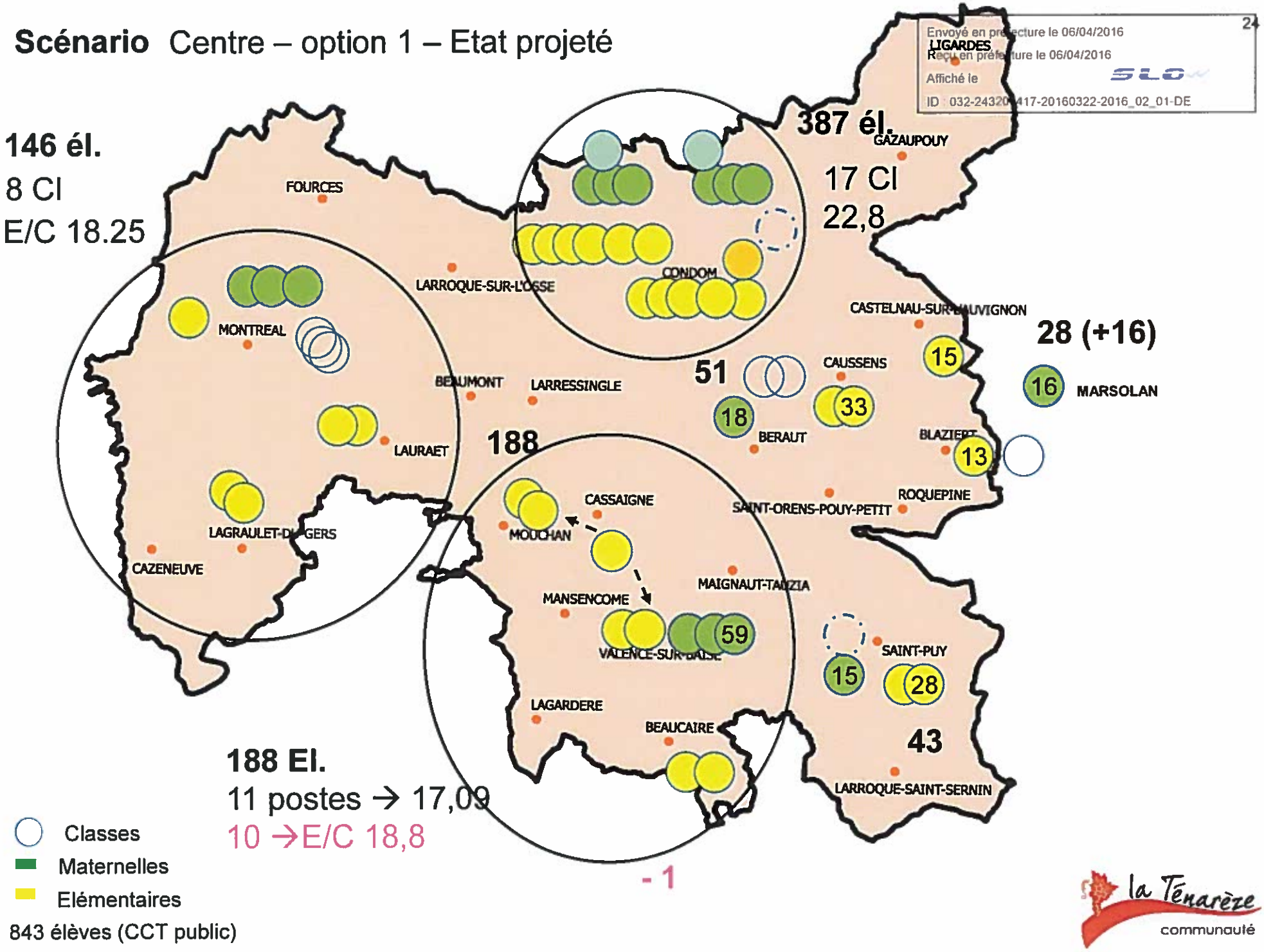

843 élèves (CCT public)

la Ténarèze communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Scénario Centre option 2 – Etat initial

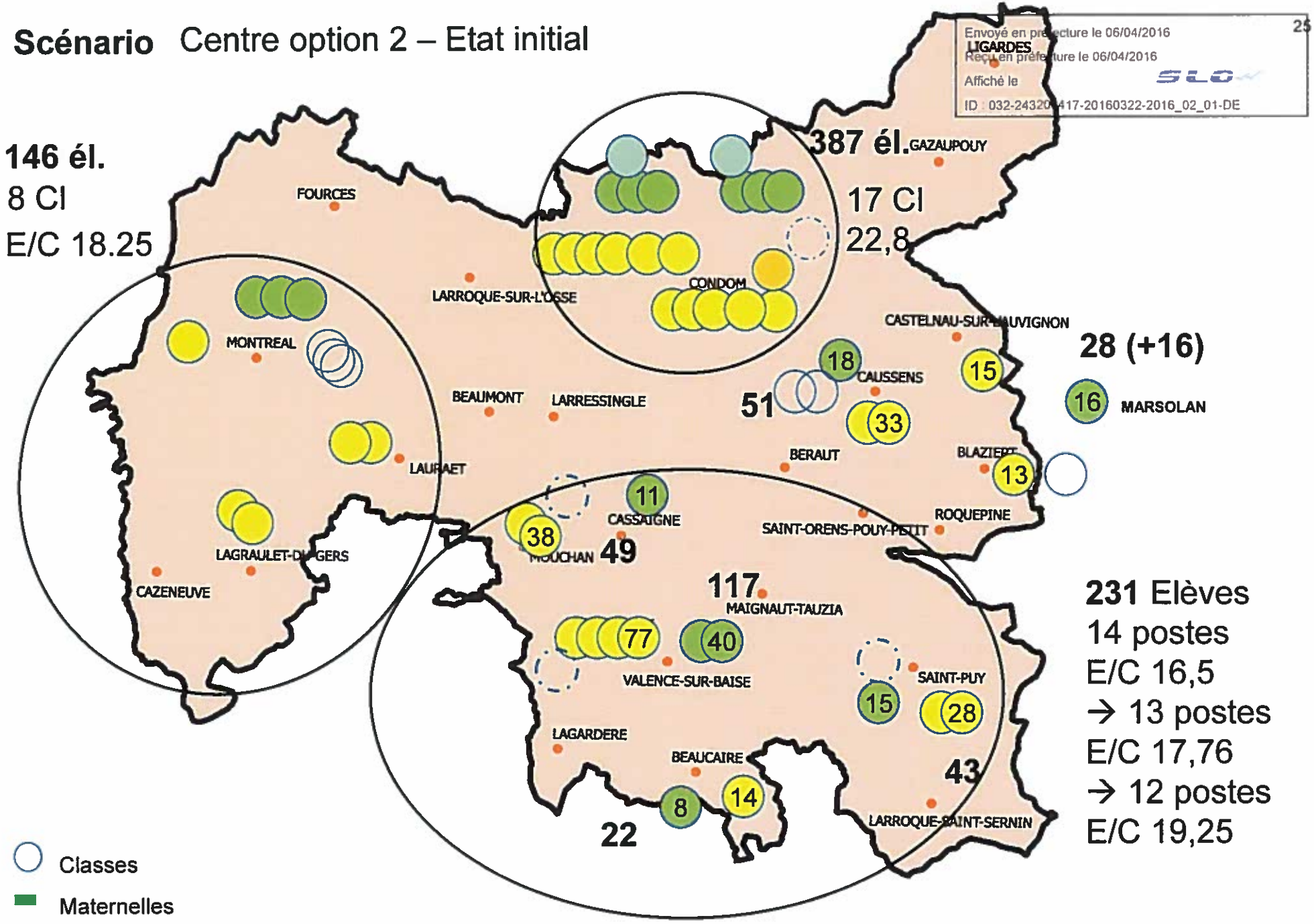

843 élèves (CCT public) sans TPS – 44 postes (sans CLIS ni passerelle ni Marsolan)

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243204417-20160322-2016_02_01-DE

Scénario - Centre - option 2 – Etat projeté

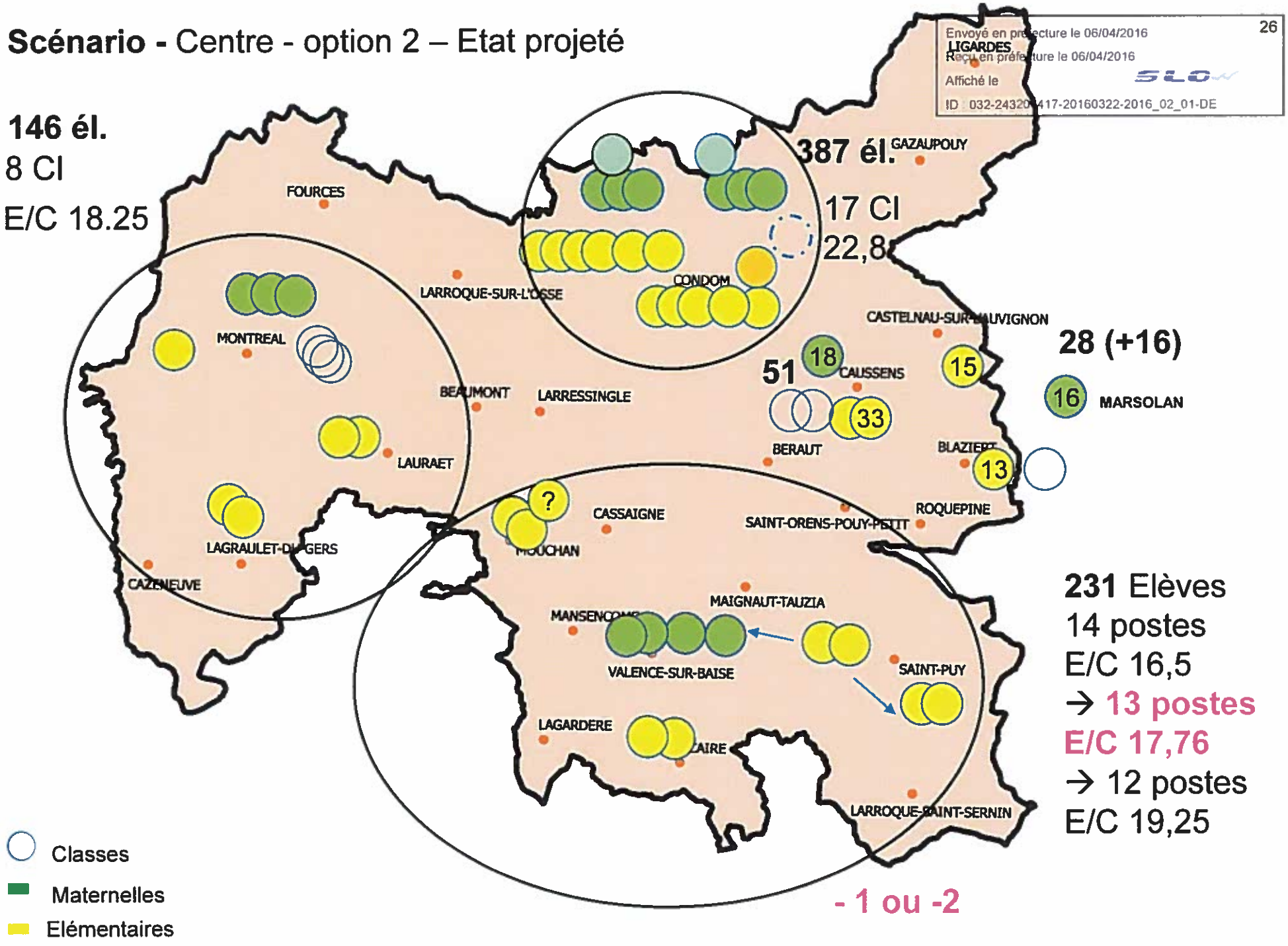

843 élèves (CCT public) sans TPS – 44 postes (sans CLIS ni passerelle ni Marsolan)

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243204417-20160322-2016_02_01-DE

Scénario - Est – option 1 – Etat initial
Caussens Saint-Puy Blaziert Castelnau

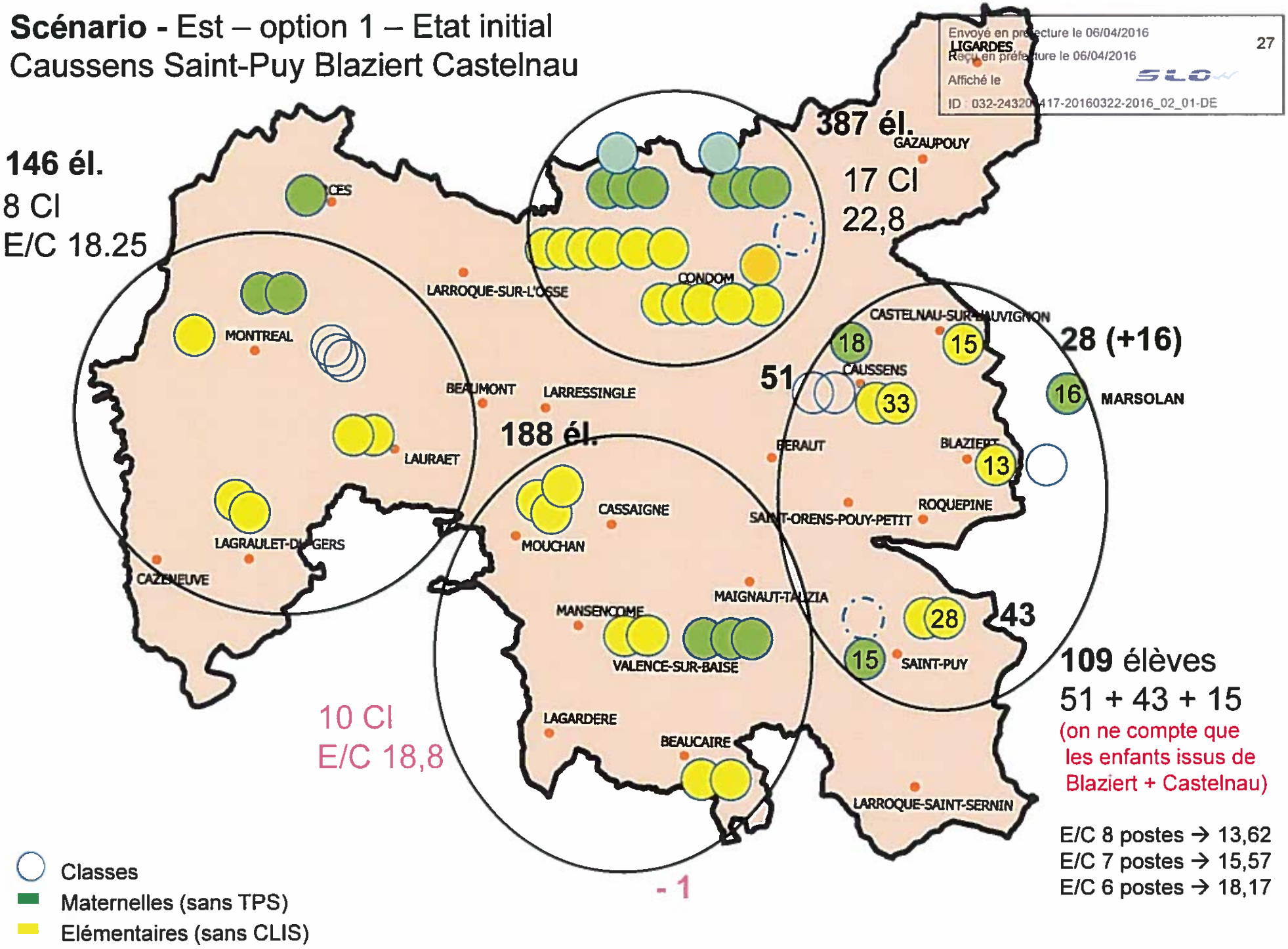

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200017-20160322-2016_02_01-DE

Scénario - Est – option 1 – Etat projeté
Caussens Saint-Puy Blaziert Castelnau

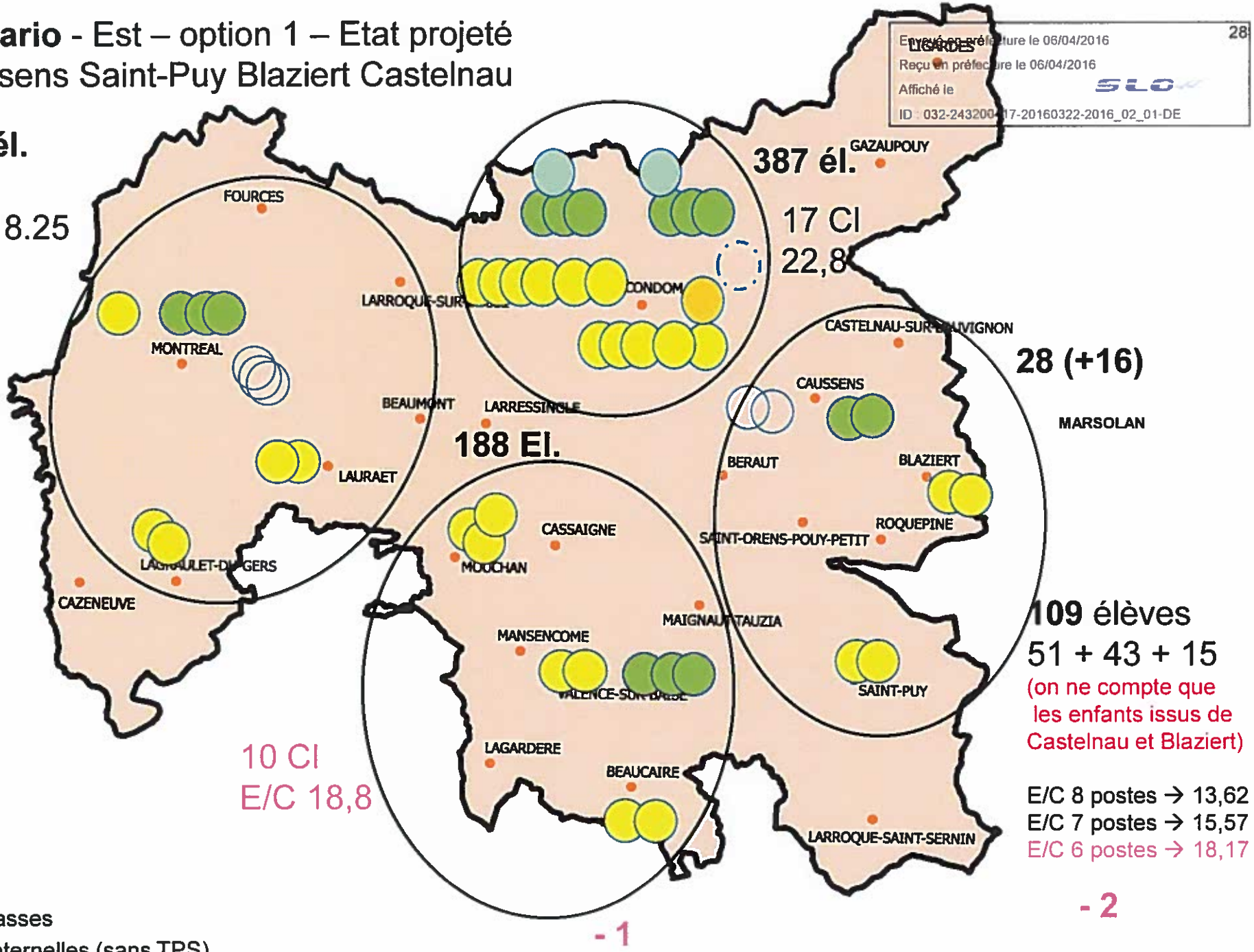

Proposition de réorganisation

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243204417-20160322-2016_02_01-DE

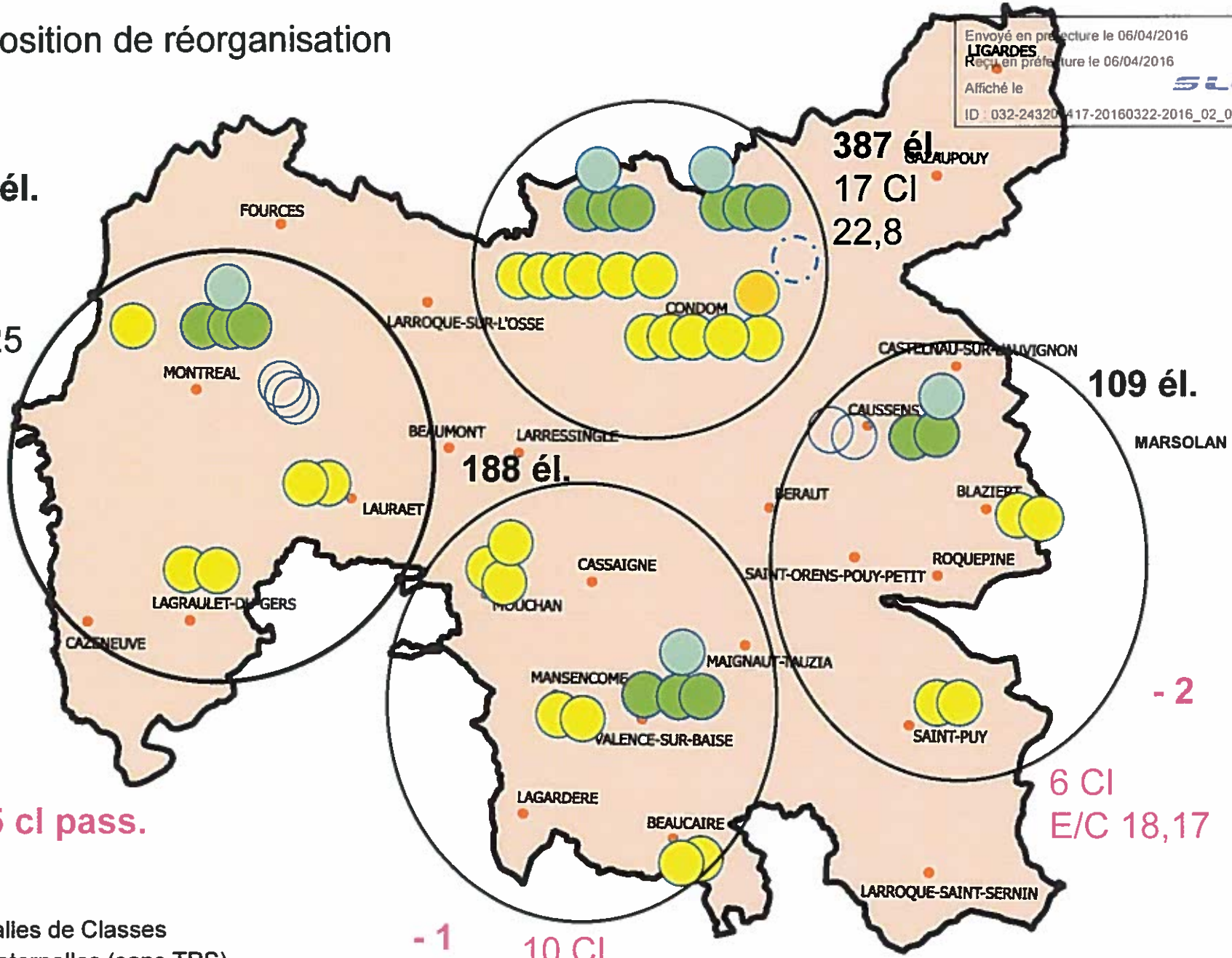

- Salles de Classes
- Maternelles (sans TPS)
- Classes passerelles
- Elémentaires (sans CLIS)
- CLIS

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Les scénarios :

- 4 unités scolaires : 3 unités avec 3 sites + 1 unité (Condom)

  → Projection de 2 à 3 postes en moins et fermeture de 2 écoles

  → E/C moyen intercommunal sans TPS ni CLIS > 20

- Création de 3 classes passerelles (+1,5 postes).

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Comité Technique Spécial Départemental 17 février 2016 (source SNUIPP) (Territoire de la Ténarèze)

- Suppression de poste :
  - Une classe à Beaucaire (transfert des CM à Valence-sur-Baïse) = - 1 poste

- Demande d'ouverture non satisfaite :
  - Condom Pierre Mendès France élémentaire

- Ecoles en situation de fermeture pour 2017 :

  - RPI : Blaziert/Castelnau-sur-l'Auvignon/(Marsolan)
  - Saint-Puy
  - Montréal-du-Gers
  - Condom maternelle Jean de la Fontaine

(Autre : Beaucaire (1 école à 1 classe à 6 niveaux + TPS))

la Ténarèze communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Scénarios - les autres pendants de la réflexion

➢ Transport scolaire

- La situation actuelle : la carte des transports actuelle suit une carte scolaire non actualisée ;
- Expériences sur le territoire (RPI existants) sur lesquelles capitaliser en matière d'optimisation du transport multi-site ;
- Expériences en matière de gestion déléguée aux communes par le Conseil Départemental,

➢ Activités Péri et extrascolaires

- Toutes les communes avec école disposent d'un accueil périscolaire et de TAP ;
- Plusieurs accueils extrascolaires existent sur le territoire (Condom, Valence-sur-Baïse, Montréal-du-Gers et Gazaupouy) et d'autres structures pourraient si besoin être créées/aménagées pour l'accueil du mercredi après-midi, par exemple.

Depuis le 1er janvier 2016 le Centre Intercommunal d'Action Sociale exerce les compétences enfance et jeunesse (dont les compétences péri et extrascolaires) sur l'ensemble du territoire de la Ténarèze.

➢ Projet Educatif Territorial et compétences enfance-jeunesse

- Elaboration d'un PEDT intercommunal (mai 2016) pour les jeunes de 0 à 24 ans ;
- Accompagnement aux devoirs ;
- Autres activités extrascolaires jusqu'à 17 ans révolus (accueil, séjours et chantiers jeunes…) ;
- Autres : Point information jeunesse, insertion …

Possible réorganisation scolaire péri et extrascolaire

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200017-20160322-2016_02_01-DE

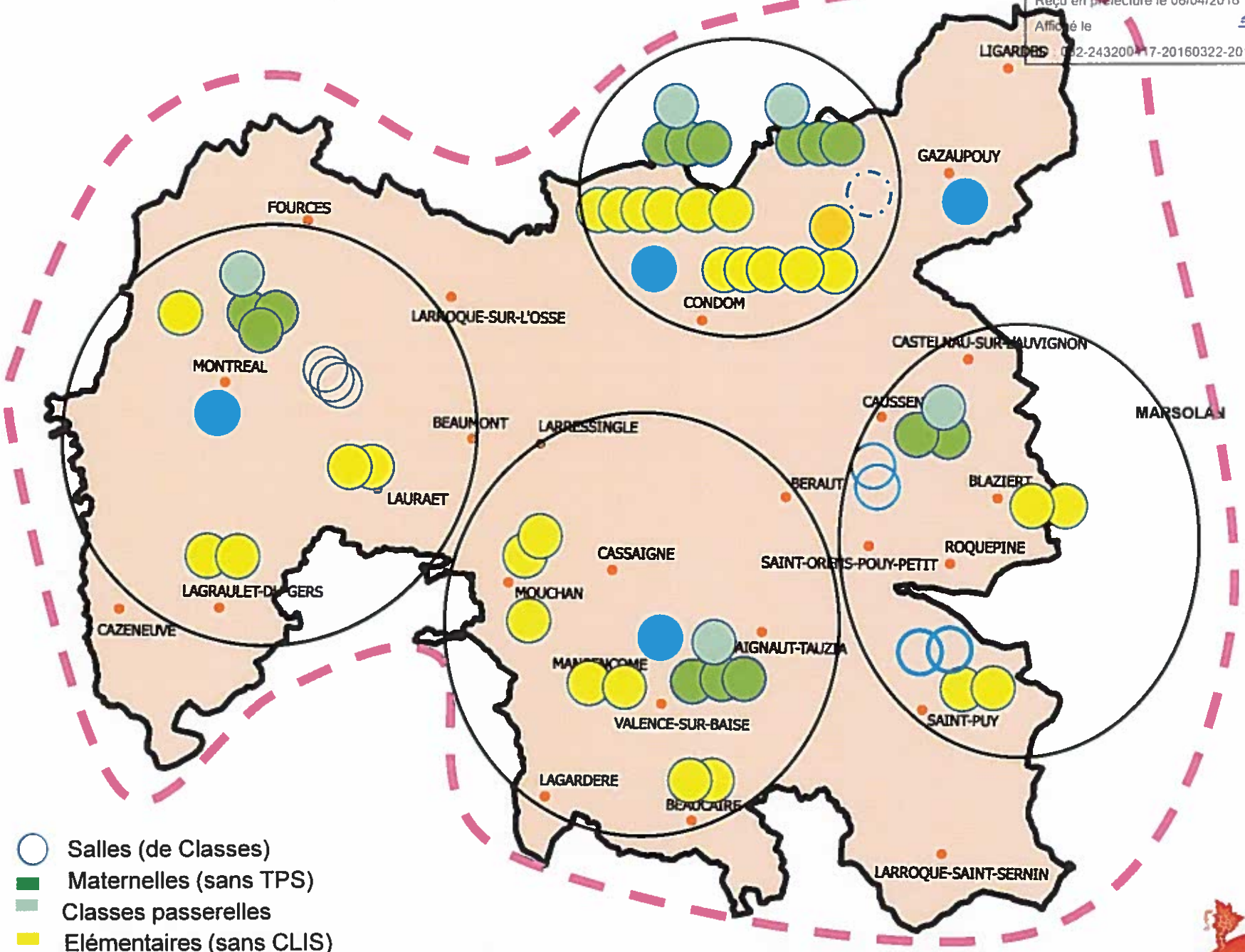

- Salles (de Classes)
- Maternelles (sans TPS)
- Classes passerelles
- Elémentaires (sans CLIS)
- CLIS
- Centre de Loisirs extrascolaire
- PEDT en cours d'écriture (finalisation mai 2016)

la Ténarèze communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Faire plus et mieux ensemble

La réflexion : 4 unités sur le territoire

Les points forts

- **Parcours scolaire favorisant la réussite**
  - Crée les conditions d'une scolarisation des tous petits (maternelles évolutives pouvant accueillir des passerelles) ;
  - Simple ou double niveau uniquement avec un E/C < 20 pour les classes à double niveau ;
  - Ecole réorganisée par cycles et niveaux ;
  - Brise l'isolement pédagogique (plus d'écoles isolées à 2 classes, plus de sites RPI avec une seule classe),
- **Bien-être de l'enfant**
  - Maternelle site central ;
  - Maximum 3 sites par unité scolaire (minimiser et optimiser le transport),
- **Structures adaptées, accueillantes (avec aménagements) et pérennes**
  - Maternelle sur un seul site (normes…, personnel …) ;
  - Disposer d'une structure à potentiel dans chaque unité scolaire,
- **Renforcer l'attractivité et aménager le territoire**

la Ténarèze communauté

Envoyé en préfecture le 06/04/2016
Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le
ID : 032-243200417-20160322-2016_02_01-DE

Faire plus et mieux ensemble
La proposition : 4 unités sur le territoire

Une réorganisation qui répond pleinement aux problématiques posées par le Copil du 6 juillet 2015 (Compte rendu transmis par M. le Préfet le 25 septembre 2015 aux Communautés de Communes)

- Certaines zones fragiles (identifiées par le COPIL) ont un intérêt immédiat à agir.
  → Réflexion en cours

- Les zones hyper-rurales risquent de devenir des zones blanches scolaires.
  → Pas de zone blanche sur le territoire

- Il faut définir un modèle de RPI hyper-rural.
  → Le modèle pourrait être une unité scolaire avec :
  - une structure centrale à fort potentiel pouvant s'adapter à toute évolution du territoire
  - une structure centrale abritant la maternelle avec classe passerelle
  - 3 sites maximum
  - 8 niveaux avec 4 classes
  - Consolidation cycle 3 avec collège

la Ténarèze communauté